

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

MAIRIE

DE

ROSENWILLER

67560

Tél.: 03 88 50 41 66

Fax : 09 70 06 87 93

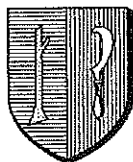
E-mail : mairie.rosenwiller@wanadoo.fr

Rosenwiller, le 31 mai 2012

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en
Mairie de Rosenwiller

Le mercredi 06 juin 2012 à 20h30

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 05 avril 2012
2. Informations
 - Compte-rendu réunion sur le déploiement du très haut débit (17/04)
 - Compte-rendu réunion Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (19/04)
 - Compte-rendu commission urbanisme (25/04)
 - Compte-rendu réunion Pays Bruche Mossig (16/05)
 - Compte-rendu réunion GTMSO (16/05)
 - Compte-rendu réunion CAUE (22/05) (04/06)
3. Choix du fournisseur pour la réfection de la toiture de l'église
4. Diagnostic accessibilité
5. Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour la rue de l'École
6. Délégation au Maire pour signature d'une convention de groupement de commandes
7. Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)
8. Choix de l'entreprise pour le réaménagement de l'ancien dépôt de gravats
9. Dotation de la commune au CCAS
10. DIVERS

Le Maire
Philippe WANTZ



Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

*Compte-rendu
du Conseil Municipal*

Séance du 6 juin 2012

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, WISSER Sébastien

Membres absents et excusés : ARNOLD Thomas, MUHLMEYER Etienne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion.

Ouverture de la séance : 20h35

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 5 avril 2012 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

9 VOIX : POUR

2 VOIX : ABSTENTION

2 INFORMATIONS

20h 40 : Arrivée de Roland EINHART et Michel EINHART

1) Compte-rendu sur le déploiement du très haut-débit (17/04) Commenté par Pierre RUEL

Un Schéma D'Aménagement Numérique (SDAN) a été adopté par le Conseil Général et le Conseil Régional pour assurer la couverture totale du très haut débit avec la fibre optique à l'horizon 2030. Le très haut débit devrait se mettre progressivement en place

tout d'abord dans les Zones d'Activités, collèges, lycées, hôpitaux ... (2012-2015), puis dans le centre de Rosheim (2015-2020), puis se généraliser (2020-2030).

Le coût de cette opération est estimé à 400 Millions d'€ pour l'Alsace, 6,5 Millions d'€ pour le canton et environ 270 000 € pour Rosenwiller. Les recettes seraient réparties ainsi : 25% provenant des opérateurs, 20% par l'Etat, 33% par le département et la région et environ 22% entre les communes et les Communautés de Communes.

Les secteurs de Strasbourg, Sélestat et Haguenau seraient assurés par des opérateurs privés.

2) Compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges (SMPV) (19/04) Commenté par Pierre RUEL

Pierre RUEL communique l'ordre du jour :

-*Avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)* : Le Président du SMPV a voté contre la proposition d'implantation d'un commerce à vocation de bricolage à Bischoffsheim (après avoir demandé l'avis du bureau). La CDAC a repoussé le projet par 6 voix contre 1 pour, et 1 blanc

-*Avis sur le PLU de Valff* : Avis favorable

-*Discussion sur le programme d'action national du hamster* : L'Etat, compte tenu des remarques de la Commission Européenne, veut agrandir les zones d'action pour la protection du hamster suite à une baisse importante du nombre des terriers. Les élus affirment que le SCOT a rempli sa mission en définissant des périmètres centraux et des corridors écologiques. Les représentants de la profession agricole qui ne veulent pas entendre parler d'extension de zones sont ouverts à toute proposition de renforcement d'actions à l'intérieur des zones. Des démarches sont entreprises dans ce sens auprès de la Préfecture et du Président du groupe PPE au Parlement Européen pour alerter la commission; la France étant condamnée par la Cour de Justice Européenne pour manquement à la directive de l'habitat et insuffisance de la protection du hamster.

3) Compte-rendu réunion Commission « Urbanisme » (25/04) Commenté par Jean-Claude HUCK

Les membres de la commission « Urbanisme » se sont réunis pour débattre sur :

-Les travaux d'aménagement paysager du dépôt de gravats (point 8)

-Les travaux d'aménagement du carrefour en haut du village : La commune consultera elle-même des entreprises pour la destruction du bâtiment, ce qui réduira les frais de maîtrise d'ouvrage, puis choisira un maître d'oeuvre. L'objectif du projet est de dégager un maximum de place pour un retournement aisé des cars, intégrer un abri de bus scolaire, permettre l'aboutissement de la piste cyclable et proposer des places de parking.

-la réfection de la rue de l'Ecole (point 5). Les petites rues perpendiculaires pourraient être intégrées au projet (ex : rue des Paysans)

-le gravillonnage complet de la rue principale est prévu en 2013. A l'étude : la possibilité de

profiter de la présence de l'entreprise pour étendre cette opération aux rues communales qui le nécessitent.

-diverses solutions seront proposées pour la réfection de la route de Gresswiler lors du prochain Conseil Municipal.

Jean-Claude HUCK remercie Laurent DUFFNER qui a aidé l'entreprise STUBER à nettoyer le fossé « Blaesselsmatten »

4) Compte-rendu réunion du PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT (16/05) Commenté par Pierre RUEL

Lors de la réunion d'information et d'échange sur l'éclairage public, un agent de la Société VIALIS (mission d'étude et de diagnostic en éclairage public) a expliqué les facteurs d'économie d'énergie et les solutions possibles en indiquant les avantages et les inconvénients. Un diaporama est disponible sur le site www.pays-bmp.fr (téléchargement/éclairage public)

5) Compte-rendu Conseil d'Administration du GTMSO (16/05) Commenté par Pierre RUEL

Pierre RUEL communique l'ordre du jour :

-la prochaine Assemblée Générale se tiendra le 26 juin à 20h à Mollkirch

-la marque « Alsace » : une initiative de la Région qui a fait un diagnostic sur les forces et les faiblesses de la région en matière touristique, défini une stratégie de marque, et créé une boîte à outils pour promouvoir la marque. L'utilisation de la marque peut se faire en totalité ou partiellement.

-Les guides 2012 : guide du visiteur et guide des hébergements

-Divers : une nouvelle pochette « Mont Ste Odile » va être recréée. La Carte Pass qui a connu peu de diffusion en 2011 ne sera pas reproduite cette année. Des enveloppes timbrées représentant chaque commune du canton seront vendues par paquets de 10. Le site Internet est à revoir.

M. DEGRIMA, Maire de Mollkirch et Président du GTMSO a reprécisé toutes les actions du GTMSO et notamment celles en direction des communes de Rosheim, Boersch et Ottrott.

Le GTMSO rencontre toutefois, l'indifférence des partenaires du tourisme alors que ses actions devraient leur servir. De plus en plus d'informations circulent sur internet et sur les réseaux sociaux. Une réflexion pour mieux intégrer ces supports de communication est sans doute à faire.

6) Compte-rendu des réunions avec le CAUE (22/05 et 04/06) Commenté par le Maire

Concernant le projet de lotissement, le CAUE a élaboré un cahier des charges pour le choix du maître d'oeuvre. Madame REUTENAUER a annoncé la non intervention de la Région pour le financement des concours d'architecture, et a signalé que la Région n'interviendra dorénavant plus sur le volet travaux, mais uniquement sur le volet étude à hauteur de 80%

pour un montant maximum de 50 000 €. Le projet sera présenté en commission le 28 juin.

Le Maire précise qu'il serait opportun de faire un concours d'architecte qui proposerait un réel projet, mais étant donné que la Région ne subventionne plus les concours, c'est la commune qui devrait payer l'étude. C'est à réfléchir. Le cas échéant, il faudrait choisir les entreprises sur leurs références. Mais, dans les deux cas, le budget serait répertorié sur le prix de la parcelle viabilisée.

Le Maire informe les conseillers que lors du prochain Conseil Municipal, Monsieur BAYER du CAUE présentera le « programme » du projet d'extension urbaine. Nous devrions, d'ici là, avoir eu l'estimation des domaines. Le Conseil choisira alors entre un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) ou un concours d'architecte.

7) Compte-rendu réunion ECOTRAL (01/06) Commenté par Le Maire

Il s'agit du projet de mise en lumière de l'église. L'éclairage prévu sera simple avec des projecteurs à leds de couleur blanche (chaude et froide) et sera mis en place sur les supports existants. Le projet prévoit un éclairage de la nef par le sol, des deux côtés de l'entrée de l'église (car c'est une partie classée aux monuments historiques) et un éclairage au niveau de la grotte.

Jean-Claude HUCK précise que les gaines sont déjà posées et que l'éclairage de la grotte pourrait être pilotée à partir de l'église (ex : pour des offices ou des célébrations). En option, sera prévu un éclairage du monument aux morts.

Le dossier pour consultation sera mis en ligne le 18/06, pour un retour des offres le 09/07.

Jean-Georges HUCK questionne le Maire sur les horaires d'éclairage. Soit c'est l'ES qui déclenchera l'illumination à distance, soit c'est une horloge astronomique. Dans tous les cas, il est prévu de remplacer le système de commande actuel.

Le Maire rappelle qu'une partie du projet sera financé par l'ES.

Les critères d'attribution du marché seront les suivants : 50 % pour le prix, 30% pour l'esthétique et la technologie et 20% pour le SAV et la durée de vie des leds

3. CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE *Commenté par Le Maire*

Après comparaison des deux offres reçues, les conseillers décident de faire confiance à l'entreprise KS, active au sein du village.

Point 3 :

CHOIX DU FOURNISSEUR **POUR TRAVAUX A L'EGLISE** **REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE**

VU la nécessité de remettre en état la toiture de l'église ;

VU les différentes offres reçues

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

12 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

➤CONFIE les travaux de réfection de la toiture de l'église à l'entreprise KSCOUVERTURE ZINGUERIE pour un montant de 9 381,50 €HT, soit 11 220,27 €TTC

➤AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

➤OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

4. DIAGNOSTICS ACCESSIBILITE

Point 4 :

ACCESSIBILITE : **CHOIX DU BUREAU D'ETUDE** **POUR LE PAVE ET LE DIAGNOSTIC ERP**

VU la nécessité d'élaborer un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) ainsi qu'un diagnostic d'accessibilité des Etablissements Recevant du Publics, selon la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

VU la consultation de trois bureaux d'études compétents en matière de diagnostics

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

➤CONFIE l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces Publics (PAVE) et les diagnostics ERP AU Bureau VERITAS pour un montant de 3 130,00 €HT, soit 3 743,48 € TTC

➤AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

➤OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

Le Maire informe les conseillers qu'une réunion de présentation du diagnostic par le bureau d'études VERITAS, aura lieu en séance de Conseil Municipal.

5. CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX RUE DE L'ECOLE

Il s'agit d'établir un cahier des charges pour choisir un maître d'oeuvre qui pourra assister la commune dans les travaux de réfection de la rue de l'école. Suite à consultation, le Conseil Général et la DDT nous ont fait une offre.

- Le Secteur Départemental Aménagement Urbanisme et Habitat du Conseil Général propose un programme en trois phases pour un montant HT de 5 325€ :
 - 1) Réalisation d'études préalables, mise au point du programme d'aménagement, établissement de l'échéancier et de l'enveloppe prévisionnelle
 - 2) Organisation de la consultation et choix du maître d'oeuvre
 - 3) Assistance au choix des autres prestataires
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) propose l'adhésion à l'ATESAT pour un montant de 172,32€

Il s'agit d'une convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. La convention prendrait effet à partir du mois de juin jusqu'à la fin de l'année 2012. L'assistance des services de la DDT auprès de la Commune comprend une mission de base et les missions complémentaires suivantes :

- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de voirie
- Assistance à la gestion du tableau de classement des voiries
- Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000€ HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000€ HT sur l'année.

Le Maire précise que la proposition du SDAUH est plus complète et qu'il nous a également fait une offre, en parallèle, pour l'instruction des permis de construire pour environ 1000 € par an (1,50€/hab/année).

Compte tenu du prix demandé par la DDT et des services de qualité qu'elle a déjà rendus à la commune, il est proposé de retenir son offre de service dans le cadre de l'assistance à Maître d'ouvrage.

Point 5 : CHOIX DE L'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION RUE DE L'ECOLE

VU la loi MURCEF du 11 décembre 2001,

VU le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002,

VU l'arrêté du 27 décembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juin 2009 portant détermination des collectivités éligibles à l'ATESAT,

Entendu les explications de Monsieur le Maire relatives à la mise en place de la convention concernant l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** de souscrire à la mission d'assistance dans le cadre de l'ATESAT avec les missions complémentaires suivantes

- Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- Gestion du tableau de classement de la voirie

-Étude et direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 euros (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros (hors TVA) sur l'année

➤AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents à intervenir.

6. DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES *Commenté par Le Maire*

Le Maire rappelle les missions prioritaires de l'acheteur public recruté par la CCCR.

Roland EINHART est sceptique quant à la rentabilité de la personne embauchée.

Pierre RUEL souligne que l'un des intérêts de la démarche est de travailler ensemble au niveau de la CCCR

Point 6 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DES PROCEDURES ADAPTEES DELEGATION POUR SIGNATURE AU MAIRE

Le Maire informe que, dans le cadre de la rationalisation des achats au niveau du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim (CCCR), il est proposé de lancer des groupements de commandes entre la CCCR et ses 9 communes membres (Bischoffsheim, Boersch, Grendelbruch, Griesheim, Mollkirch, Ottrott, Rosenwiller, Rosheim et Saint-Nabor).

CONSIDERANT que la CCCR et ses 9 communes membres ont des besoins souvent similaires en terme de fonctionnement,

CONSIDERANT que des économies sont possibles en achetant par groupement de commandes,

CONSIDERANT la réelle volonté de coopération entre les différentes collectivités du territoire de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim,

VU la délibération du 11/07/2008 donnant délégation au Maire en matière de marchés à procédure adaptée;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide

12 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

- DE DONNER DELEGATION à Monsieur le Maire de la Commune de ROSENWILLER pour la durée de son mandat, afin que celui-ci soit chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions de groupement de commandes relatives aux marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés sans formalités préalables.
- DE DESIGNER Monsieur le Maire ou son représentant au sein des Commissions d'Appels d'Offre ad hoc constituées à cet effet.

7. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF *Commenté par*

Pierre RUEL

Pierre RUEL informe, qu'il s'agit d'un changement de dénomination de la participation pour raccordement à l'égout, communément appelée « taxe d'économie de fosse septique » pour être en accord avec la loi.

Point 7 :

PARTICIPATION **POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)**

- VU l'article 30 de la loi des finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012 instaurant la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)
- VU l'article L1331-7 du code de la Santé Publique

CONSIDERANT que la PAC est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1^{er} juillet 2012

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

➤ D'INSTAURER la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012

➤ DE FIXER le montant de la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif comme suit :

-maison individuelle : 2 200€

-immeuble collectif : 2 200 € + 500€ (pour chaque appartement supplémentaire à partir du 2^{ème} appartement)

➤ RAPPELLE que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

➤ DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrite au budget assainissement

8. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN DEPOT DE GRAVATS *Commenté par Jean-Claude HUCK*

Cinq entreprises ont répondu à la consultation que la commune a lancée sur le site e-marchespublics.com. pour le réaménagement de l'ancien dépôt de gravats. Après évaluation des critères de jugement : le prix à 70% et la valeur technique des offres à 30%, les conseillers choisissent l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT
Jean-Claude HUCK rappelle qu'une visite sur site était obligatoire.

Point 8 : **CHOIX DU FOURNISSEUR** **POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT** **DE L'ANCIEN DEPOT DE GRAVATS**

- VU la nécessité de réaménager l'ancien dépôt de gravats suite à sa fermeture définitive;
- VU les différentes propositions reçues suite à notre appel d'offre

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIE** les travaux de réaménagement de l'ancien dépôt de gravats à l'entreprise LINGENHELD ENVIRONNEMENT pour un montant de 26 100,00 €HT, soit 31 215,60€ TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- **OUVRE** les crédits nécessaires au budget primitif

12 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

9. DOTATION DE LA COMMUNE AU CCAS *Commenté par Pierre RUEL*

Il s'agit de confirmer le souhait de la commune comme prévu dans le budget.

Point 9 : **DOTATION DE LA COMMUNE AU BUDGET CCAS**

- VU le budget primitif 2012 du CCAS comprenant une dotation prévisionnelle du budget de la commune d'un montant de 6 000€

Entendu les explications du Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤DECIDE d'affecter une dotation de la commune au budget « CCAS » en exécutant un virement de crédits

Virement de crédits du budget « commune » vers le budget « CCAS »

Du BUDGET COMMUNE vers le BUDGET « CCAS »	Montant	
chapitre 65	chapitre 74	6 000€
article 657362	article 7474	
(subventions de fonctionnement)	(subventions d'exploitation)	

10. DIVERS

•Courriers/ courriels

-M. BALDY répond au courrier de la commune de Rosenwiller associée à la commune de GRESSWILLER concernant les rumeurs sur la vente de sa forêt : Les rumeurs sont sans fondement

•Urbanisme

DECLARATIONS DE TRAVAUX

DP 067 410 12 C0007	METZGER Mickael	Toiture	ACCORDEE
DP 067 410 12 C0008	WISSER David	Abri de jardin	ACCORDEE
DP 067 410 12 C0009	HUCK Jean-Claude	Modifications et création d'ouvertures	ACCORDEE
DP 067 410 12 C0010	GANTER Germain	Ravalement façade	ACCORDEE

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 067 410 12 C0003	TRENDEL Eric	Construction d'une maison individuelle	En cours
---------------------	--------------	--	----------

•**Jobs d'été** : Sur les cinq demandes arrivées en Mairie, deux ont été rejetées (n'a pas l'âge requis, n'habite pas la commune). Concernant les trois demandes restantes. Pauline DUFFNER était la seule à demander la période allant du 26 juin au 14 juillet. Suite à un tirage au sort c'est Adrien BRETON qui assurera la période du 17 juillet au 04 août.

•**Statistiques radar** : le Maire projette les résultats des vitesses relevées suite à la mise en place des deux radars pendant la période du 08 au 29 novembre 2011 (résultats joints au présent compte-rendu).

•**Containers** : les nouveaux propriétaires de la maison 1b route de Grendelbruch se plaignent de nuisances sonores dues aux bouteilles jetées dans les containers tous les jours et à toute heure. Le Maire propose dans un premier temps d'interdire les dépôts les dimanches et les jours fériés et de lancer un appel au civisme concernant les horaires.

•**Canons à effaroucher** : Mi mai les habitants de Rosenwiller ont été réveillés par des coups de canon tirés dès le matin à 5h30 puis toutes les minutes. Les coups de canon étaient

destinés à éloigner le gibier des vignes. Le Maire a pris contact avec l'intéressé afin de réduire cette nuisance sonore voire l'interdire par arrêté municipal si cela devenait nécessaire.

•**Repas aînés/personnes âgées** : Le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la réalisation et à l'animation du repas.

•**Divers** :

-Roland EINHART : stationnement gênant à l'entrée du village

-Jean-Georges HUCK : interdire la pelouse devant l'église aux animaux domestiques

-Sébastien WISSER : des voitures sont garées le week-end sur la piste cyclable

-Jean-Claude HUCK : identifier et sensibiliser les propriétaires de bois qui stockent gracieusement leur bois le long de la décharge, au maintien de la propreté des lieux.

•**Route de Grendelbruch**

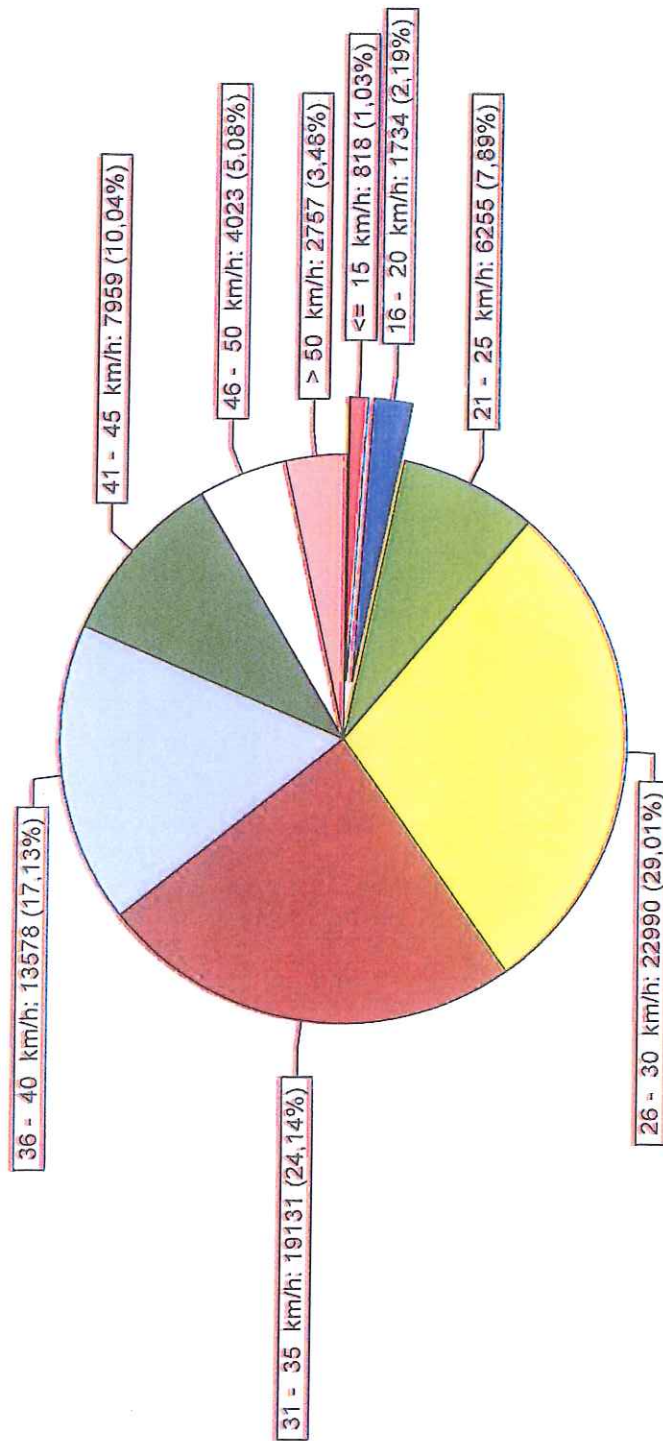
Le Maire informe que l'engazonnement débutera semaine 24. On est en attente du rapport d'expertise concernant les malfaçons du chantier de la piste cyclable

•**Prochaines dates**

-prochain conseil municipal : 12 juillet

Fin de la séance : 22h45

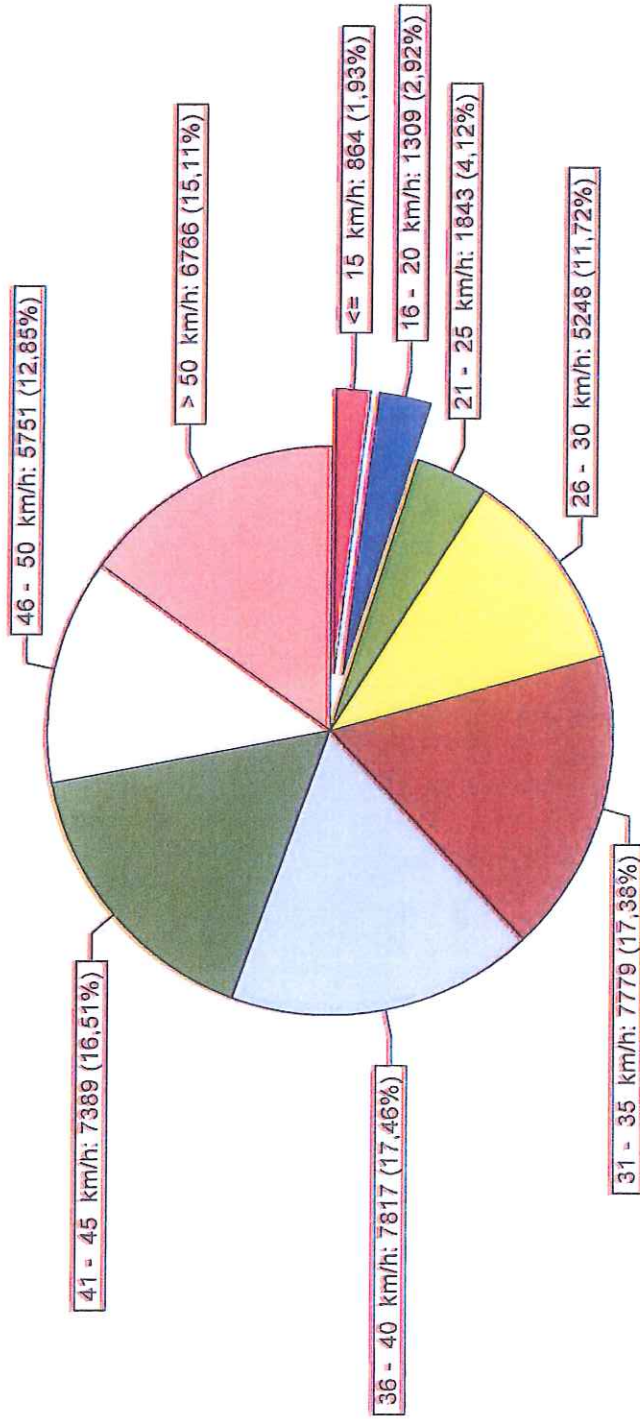
Evaluation de la fréquence



84% entre 0 et 40 km/h

Emplacement de mesure: Rue du Presbytère à Rosenwille	Responsable:
Début de l'évaluation : mardi 8 novembre 2011, 10:47	Fin de l'évaluation : mardi 29 novembre 2011, 09:00
Commentaire: Les vitesses relevées vont de 8 km/h pour le minimum à 98 km/h pour le maximum	

Evaluation de la fréquence



55% entre 0 et 40 km/h

Responsable:	Sortie du village Rosenwiller
Fin de l'évaluation :	mardi 29 novembre 2011, 09:35
Commentaire:	Les vitesses relevées vont de 8 km/h pour le minimum à 104 km/h pour le maximum